



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 126189

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la récente annonce de la revalorisation salariale des enseignants débutants à Bac + 5. À compter du mois de mars 2012, ceux-ci percevront un salaire d'un peu plus de 2 000 euros brut. Toutefois, ce premier rattrapage nous laisse encore très éloignés des standards européens confirmés par les statistiques de l'OCDE. En l'occurrence, plus de 8 enseignants sur 10 n'ont toujours aucun espoir de combler les retards de salaires accumulés depuis des années. Alors qu'en Allemagne, un enseignant débute sa carrière à 2 200 euros, les enseignants français des écoles entameront désormais la leur à 1 664,26 euros net contre 1 579,51 euros, pour atteindre 1 818,35 euros au cinquième échelon. Cela équivaut à une augmentation de 90 euros mensuels la première année, de 54 euros pour le quatrième échelon et de 19 pour le cinquième, soit une hausse dégressive qui ne concerne qu'une minorité de la profession. En fin de compte, cet effort de revalorisation, très minime, ne saurait suffire à enrayer l'hémorragie des vocations, les jeunes se détournant massivement aujourd'hui d'un métier mal payé et de plus en plus difficile. D'autre part, il ne répond pas à la situation injuste et inégalitaire à laquelle sont exposés les professeurs des écoles tant au niveau salarial qu'en termes de déroulement de carrière. Il lui demande dès lors quelles mesures il entend prendre en urgence afin de rattraper ce retard et de promouvoir cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126189

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 393

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)